

1. Le concours « Stassen Over Ice » est organisé par la société Stassen S.A., immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro, 0450.652.991 et dont le siège social est établi rue de kan 7, B-4880 Aubel.

2. Toute personne domiciliée en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg qui possède une adresse e-mail valable et un accès à Internet peut participer au concours « Stassen Over Ice ».

3. Le concours se déroule du **15-05-2009 au 31-07-2009**, sur le territoire belge et luxembourgeois. Un dépouillement aura lieu à la fin du concours. Ce concours est sous divisé en deux périodes : 15-05-2009 au 30-06-2009 et 01-07-2009 au 31-07-09. Au terme de chaque période, un dépouillement aura lieu pour déterminer un gagnant par période.

4. La dotation du concours est constituée des lots suivants : 2 iPhone 3G (8 gigas), soit un iPhone par période identifiée au point 3.

5. La participation au concours se fait via le site web [www.overice.be](http://www.overice.be). Elle ne comporte pas d'obligation d'achat.

Le participant doit remplir correctement et de manière complète le formulaire d'inscription et télécharger une photo de groupe. Par période identifiée au point 3, la photo ayant récolté le plus de vote au terme du concours gagnera un iPhone.

Les participants ayant fournis des données incomplètes ou erronées ou ayant posté une photo non-conforme se verront disqualifiés et ne pourront participer au concours.

Les photos postées sur le site seront soumises à l'approbation de l'organisateur avant d'être visibles sur le site de l'action. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un participant sur base de la photo téléchargée.

Le vote se fait directement sur le site de l'action [www.overice.be](http://www.overice.be). Chaque personne peut voter pour autant de photo qu'elle le désire en attribuant une note de 1 à 5. Par photo, le vote est limité à un vote par jour et par personne.

Au terme de chaque période, (à savoir le 30 juin 2009 et la 31 juillet 2009), le participant ayant obtenu le plus grand nombre de vote est pris en considération pour la victoire.

En cas de situation d'ex aequo de plusieurs participants ayant obtenu un nombre de vote identique l'organisateur procédera à un tirage au sort pour déterminer le gagnant.

6. Une même personne physique, identifiée sur base de son nom et son adresse de domicile peut gagner un prix maximum. En outre, 1 seul prix peut être accordé par famille vivant sous le même toit. La participation multiple d'un seul joueur via le recours à des adresses électroniques différentes, des identités différentes ou tout autre subterfuge, entraîne automatiquement et sans avertissement préalable l'exclusion du participant du concours. Aucune plainte à ce sujet ne sera reçue.

7. Tout type de fraude, de tentative de fraude, d'abus ou de tentative d'abus entraînera automatiquement l'exclusion du candidat, sans nécessiter d'avertissement préalable.

En outre, l'organisateur se réserve le droit d'entreprendre les démarches légales nécessaires contre quiconque a fraudé, a tenté de frauder, est responsable d'un abus ou a tenté de commettre un abus. Les participations organisées ou collectives au concours seront considérées comme un abus ou une fraude pour ce concours, et elles entraîneront l'exclusion automatique des dites participations, en gardant intacts tous les autres droits de l'organisateur.

8. Le prix est personnel et ne peut pas être transmis. Il ne peut en aucun cas être échangé, y compris contre sa valeur en argent ou contre d'autres biens.

9. En revanche, l'organisateur se réserve le droit, si nécessaire, d'offrir un prix de valeur comparable au prix initialement prévu.

10. Les formulaires de participation tardifs, illisibles, incomplets ou incompréhensibles seront éliminés d'office.

11. Les gagnants seront prévenus personnellement par voie électronique. En participant au concours, l'intéressé accepte formellement que ses nom et prénom soient publiés en cas de victoire.

12. Il ne sera échangé ni correspondance, ni communication téléphonique au sujet de ce concours, ni pendant, ni après ledit concours.

13. Les données personnelles de chaque participant sont collectées et traitées par Stassen S.A., immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro, 0450.652.991 et dont le siège social est établi rue de kan 7, B-4880 Aubel. Ces données sont utilisées pour l'organisation du concours. Elles pourront également être utilisées à des fins de promotions commerciales. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Il dispose également d'un droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel le concernant envisagé à des fins de promotions commerciales.

14. Le participant renonce à ses droits à l'image quant à la photo postée sur le site [www.overice.be](http://www.overice.be) . De plus, le participant garantit Stassen SA qu'il dispose du droit de de diffuser et poster la photo sur le site [www.overice.be](http://www.overice.be) et que cette publication ne porte pas atteinte aux droits de tiers ou à la loi. En cas de litige avec un ou plusieurs tiers, le participant garantit Stassen S.A. de toute responsabilité et de tout dommage (présent ou futur) de tout type ou nature, connu ou non, résultant de manière directe ou indirecte de la publication de la photo.

Le participant accorde à Stassen S.A. l'autorisation, s'il gagne un prix, d'utiliser, dans le cadre de l'action se rapportant au présent concours, son nom, photo ou tout autre support sur lequel il apparaît (par exemple, lors de la remise des prix). Il prêtera sa collaboration, sur simple demande, à toute autre activité ayant trait à la présente action et ce, sans autre rémunération que le prix qu'il a gagné.

15. La participation à ce concours est subordonnée à l'acceptation inconditionnelle de ce règlement. En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.

---